



Plan n°	Échelle	Procédure	Cadastre	Approbation
2/2	1:2000	Modification de droit commun n°2	PCI Vecteur (maj. 03/10/2023)	

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du



Règles applicables aux secteurs présentant des risques naturels géologiques (cf. règlement écrit du PLU)

	Faible	Moyen	Fort
Mouvement de terrain			
Glissements de terrain (G)	G1	G2	G3
Chutes de pierres et de blocs (P)		P1	P2
Crues des torrents et ruisseaux torrentiels (T)			T1
Ravinements et ruissellements sur versants (V)	V1	V2	V3

Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation (PPRN) de la Vallée du Rhône aval secteur centre (pour informations - cf. annexes du PLU)

- Zone bleue
- Zone jaune
- Zone rouge R1
- Zone rouge R2

Autres éléments

- Zonage du PLU
- Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation avec une servitude de mixité sociale, au titre de l'article L123-1-5 II 4° du CU
- Constructions non reportées au cadastre DGFIP